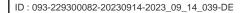


Reçu en préfecture le 18/09/2023







# COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme LabbéM. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac

Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Troussel, M. Constant, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.

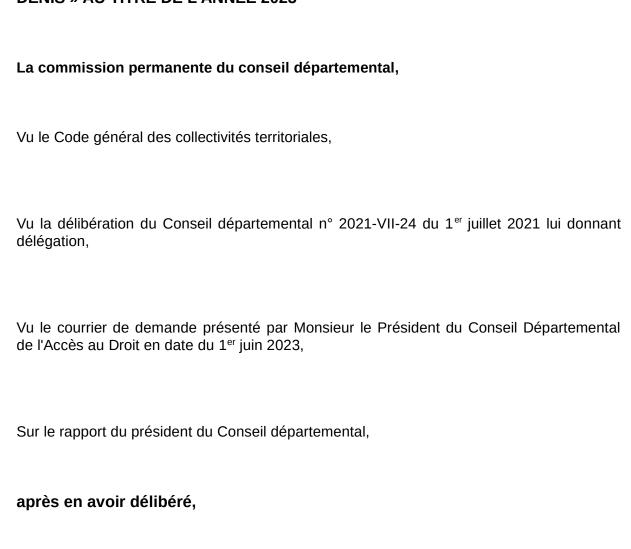
-----



Reçu en préfecture le 18/09/2023 Publié le ID : 093-229300082-20230914-2023\_09\_14\_039-DE

# Délibération n° 10-01 du 14 septembre 2023

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA SEINE-SAINT-DENIS » AU TITRE DE L'ANNÉE 2023





Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230914-2023\_09\_14\_039-DE

- ALLOUE, au titre de l'année 2023, une contribution financière de fonctionnement de 40 000 euros au Groupement d'Intérêt Public « Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine-Saint-Denis ».

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.